



AR09004DGER

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

### ARRÊTÉ du 19 décembre 2008

**portant désignation de représentants de l'Etat auprès d'organismes nationaux bénéficiant du concours financier du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »**

#### **Le ministre de l'agriculture et de la pêche**

Vu la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, notamment l'article 52 ;

Vu le code rural, notamment l'article R.822-1 relatif aux actions de développement agricole et rural ;

Vu le décret n° 2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche;

Vu l'arrêté du 26 juin 2006 portant désignation de représentants de l'Etat auprès d'organismes nationaux bénéficiant du concours financier du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »;

Vu l'arrêté du 23 mai 2007 portant cessation de fonction des commissaires de Gouvernement et de commissaires adjoints du Gouvernement auprès d'organismes nationaux de développement ayant bénéficié de l'aide financière de l'Association nationale pour le développement agricole et de l'Agence de développement agricole et rural et désignation de représentants de l'Etat pour le développement agricole et rural;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2007 portant nomination d'un représentant de l'Etat pour le développement agricole et rural;

Vu l'arrêté du 26 février 2008 portant nomination d'un représentant de l'Etat pour le développement agricole et rural;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale de l'enseignement et de la recherche,

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

sont désignés représentants de l'Etat pour le développement agricole et rural :

- M. Giry (Eric) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès de l'Institut de l'élevage (IE), en remplacement de Mme Le Henaff (Hélène),
- M. Fosse (Julien) (direction générale de l'enseignement et de la recherche) auprès de l'Institut du porc (IFIP) , en remplacement de M. Le Den (Stéphane),
- Mme Dupuis (Odile) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires) auprès de l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI), en remplacement de M. Le Den (Stéphane),
- M. Brun (Guilhem) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès de l'Institut technique de la betterave industrielle (ITB);
- M. Dunand (Arnaud) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès de l'Institut technique du lin (ITL), en remplacement de Mme Legendre (Ghislaine);
- M. Grenier (Pierre) (direction générale de l'enseignement et de la recherche), auprès d'ARVALIS-Institut du végétal, en remplacement de M. Champanhet (François),
- M. Dufour (Eric) (Direction générale de l'enseignement et de la recherche), auprès de l'Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (ITEIPMAI) en remplacement de Mme Bonnet (Annie);
- Mme Schorter (Anne-Sophie) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès de l'Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines (UNIP), en remplacement de Mme Legendre (Ghislaine);

### **Article 2 :**

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 19 décembre 2008

Pour le Ministre et par délégation

Le directeur général de l'enseignement  
et de la recherche

Jean-Louis Buër

